

ôme : Brevet Professionnel Agricole et Maritime (B.P.A.M) « Productions Aquacoles » par Unités Capitalisables

Durée de la formation :

960 heures en temps plein

En centre : 760 heures En entreprise : 200 heures

Conditions d'accès :

Être âgé de 18 ans Justifier de 12 mois de travail quel que soit le domaine Avoir un projet d'installation en aquaculture ou d'être salarié.

Contenu de la formation :

La formation est prévue sous la forme d'Unités Capitalisables (UC) au nombre de 7, auxquelles on ajoute 3 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale (UCARE)

UC 1 : Connaissances scientifiques UC 2 : Processus de Production UC 3 : Maths UC 4 : Communication UC 5 : Connaissance de l'entreprise UC 6 : Comptabilité UC 7 : Environnement Socio Professionnel UCARE 8 : Naissain et Télécaptage UCARE 9 : Projet UCARE 10 : Connaissance de l'entreprise UCARE 11 : Informatique UCARE 12 : Conduite chaland

Certaines UC peuvent être validées dès l'entrée en formation selon le niveau scolaire du stagiaire.

Le BPAM permet l'accès au Domaine Public Maritime (D.P.M.), ainsi que, selon certaines conditions d'âge, aux aides agricoles : DJA (subventions)

PJA (prêts bonifiés)

Niveau de formation : V